



**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DES
COPROPRIETAIRES
MARDI 19 OCTOBRE 2010
SIC 5 rue de Valenciennes 75014 PARIS**

**L'AN DEUX MILLE DIX
LE DIX-NEUF OCTOBRE A DIX-NEUF HEURES**

Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale, sur convocation adressée par le Syndic LA GESTION FONCIERE, 133 rue Falguière 75015 PARIS, par lettre recommandée avec accusé de réception, à tous les copropriétaires.

SONT ABSENTS ET NON REPRESENTES :

Messieurs ou Mesdames

M/ME ABABOU Mohamed (1718 ièm.), M. ADNET Frédéric (2525 ièm.), M. ALAOUI-SOCE Karim (2910 ièm.), MME ALBALADEJO Frédérique (2910 ièm.), SCI ALTAIR (2525 ièm.), MR ANDIAZABAL Laurent (2910 ièm.), SCI ANNA (2525 ièm.), M/ME ANTOINE Michel (2525 ièm.), MLE AOUAD Nezha (1718 ièm.), MME AUZOUX-CHEVE Monique (2910 ièm.), M. AZOULAY Francis Roland (2910 ièm.), IND BABADJIAN (1473 ièm.), M/ME BALAY Vincent ou Marie-Emm (3963 ièm.), M. BALENSI Benjamin Ivan (1122 ièm.), M/ME BALGONE Naguib (1473 ièm.), IND BAZAN - MABILEAU (3998 ièm.), MME BEER-GABEL Delphine (2525 ièm.), M/ME BENBRAHIM EL ANDALOUSSI Abdou (2560 ièm.), MME BERAUD Régine (2910 ièm.), M/ME BERKOWITZ Stephen (1122 ièm.), SUCC BERNARDIN Claude (1473 ièm.), M/ME BERTAULT Paul (2069 ièm.), M/ME BERTHELOT Nathalie (2525 ièm.), M/ME BESANCON Serge (2525 ièm.), M/ME BESSAC Etienne ou Françoise (1122 ièm.), IND BESSIS (3437 ièm.), MLE BIBAS Fortune (2525 ièm.), M/ME BIOJOUT Guy (2840 ièm.), MME BOCCARA Mathilde (2910 ièm.), M. BOISSONNET Olivier (1122 ièm.), M/ME BONIFACIO Piercarlo (1473 ièm.), MME BONNAFE Colette (2525 ièm.), M/ME BORNET Laurent (2525 ièm.), MLE BOUHNIC Nathalie (1718 ièm.), M/ME BOXEBELD Auguste (3437 ièm.), M. BRAUDEAU Michel (4384 ièm.), SCI BRETAGNE PROMOTION (2910 ièm.), MME BRETEGNIER (2910 ièm.), MME BREUIL Yvonne Marie (1122 ièm.), MME BRICIER Colette (1473 ièm.), M. BRUMA Jean Edgar (2069 ièm.), STE C.N.M. (2525 ièm.), MME CAPLIEZ Danièle (2525 ièm.), M. CARIOU Erwan (1122 ièm.), MR CASTEL Pierre Frédéric (2910 ièm.), M. CHAUDET Pierre (2069 ièm.), MLE CHEBATH Laurence (1858 ièm.), M/ME CHEBROU DE LA ROULIERE Guy (2525 ièm.), M. CHEKKOURI Najib (1473 ièm.), M. CHEMAM Lofti (1122 ièm.), M/ME CHERKI Hayem (3437 ièm.), M/ME CHREKY Igal (2525 ièm.), MLE CHREKY Sandra Sultana (1473 ièm.), M/ME COCHENNEC Yves (2525 ièm.), IND COCHOIS (2911 ièm.), MME COCHRANE Una (1718 ièm.), MME COHEN Monique (2525 ièm.), MME COISNE Béatrice Marguerite (1473 ièm.), M/ME CONVERT Claude (2525 ièm.), M. COUTOR Vincent (2525 ièm.), MLE CREYSSELS-PAULHE Monique (1122 ièm.), SCI D.D.C. (2525 ièm.), M/ME DALLE Philippe (2525 ièm.), SCI DE PISE M. CANOUI Pierre (2525 ièm.), M. DE SILVESTRE Eric (2910 ièm.), MLE DELAMOUR Françoise (2910 ièm.), M. DELEAU Pierre-Henri (2910 ièm.), MME DELMAS Anne (2910 ièm.), MLE DELMOTTE Gersende Nathalie (1718 ièm.), MME DELOS Edith Marie (2525 ièm.), MM. DEPY OU ROULLE (2069 ièm.), M/ME DES AUBRYS Nicolas (2525 ièm.), MME DI MAGGIO Silvana (1718 ièm.), M/ME DOUMENC Jean-François (2525 ièm.), SUCC DUBREU Robert (1473 ièm.), MME DUFFOURG Marie-Christine (2560 ièm.), M/ME EL ALAOUI Omar (1473 ièm.), M/ME FAOUR Bruno ou Elodie (2910 ièm.), M. FEDRIGO Pierre Daniel (2525 ièm.), IND FEKKAR - DELABY (2525 ièm.), M. FRANCHOO Serge (2525 ièm.), MME GALDO Giovanna (3998 ièm.), M/ME GAUD (1473 ièm.), M/ME GAUSSENS (2069 ièm.), STE GECINA (1473 ièm.), M. GEORGES-FRANCOIS Pierre (3437 ièm.), MLE GLAHARIC Anne-Marie (1473 ièm.), M/ME GOBET Jean-Michel (3437 ièm.), M/ME GODDET Michel (3437 ièm.), IND GRANEL ET RAMPIN (1718 ièm.), M. GREBERT Jean (4278 ièm.), MME GREBERT Shahin (4384 ièm.), M. GREGOIRE Philippe (1122 ièm.), MME GUEGUEN Maryvonne (1473 ièm.), MME GUERIN Sigolène (1122 ièm.), MME HAMELIN Amaï (1718 ièm.), MLE HAURIE Christine (1122 ièm.), M/ME HELMI (2910 ièm.), SCI HESYPI (3437 ièm.), MMES IANNECE (1473 ièm.), MLE JACOLOT Dominique (1122 ièm.), MME JAN Claude Rolande (1858 ièm.), IND JEANNE (3437 ièm.), STE JOUVE LABROUSSE (2525 ièm.), M/ME KABBAJ Abdelhak (1718 ièm.), M/ME KACHANER Michel (2910 ièm.),

IND KANDELMAN Yann (1473 ièm.), M/ME KARA Mohamed Ali (2910 ièm.), MME KARIGANE Kumiko (2910 ièm.), MME KOURTESSIS Alexios (1718 ièm.), IND L HERBETTE Marc (1122 ièm.), MME LAMOUREUX-RAFFLEGEAU Sandrine (4384 ièm.), MME LEGRY Françoise (1122 ièm.), M/ME LEROUX Gérard (2525 ièm.), M/ME LEROUX Pierre (3437 ièm.), MME LEVI DE MONTFUMAT Isabelle (2910 ièm.), M/ME LEVY Henri Olivier (2910 ièm.), M. LHEURE Francis (4594 ièm.), IND MANCINI (2911 ièm.), M. MARCHETTI Pascal Jacques (2910 ièm.), M. MASSENAVETTE Jacques (1473 ièm.), M/ME MATTER Gabriel (2525 ièm.), M/ME MERCADIER Jean-Michel (3437 ièm.), M/ME MICHEL Joël (4559 ièm.), MR MIERMONT Romain (1718 ièm.), SCI MIJOLLA (5750 ièm.), IND MIJOLLA (1122 ièm.), MME MILCENT Marie-Thérèse (2525 ièm.), IND MIREAU - ADELBERT (2910 ièm.), M. MOHOR Selim (2910 ièm.), M/ME MOINET Alain (2525 ièm.), M/ME MONNIAUX Bernard (2525 ièm.), MLE MORI Mitsouko (2069 ièm.), MME MOURIER Hélène (1718 ièm.), M. MULTEAU Norbert (1122 ièm.), M/ME MUSELLI Léo (3437 ièm.), MR NAVE Yvon (2069 ièm.), M. NOYAU Gérard Georges (1122 ièm.), M. OLIVERO DE RUBIANA Hervé (1473 ièm.), M/ME ORSINI Jacques (2910 ièm.), M/ME PARADIS Jean (2910 ièm.), MME PARENT-GONSE Martine (1473 ièm.), M. PARIZOT Xavier Michel (2069 ièm.), M. PASSARELLI GUERRA Géraldo José (1473 ièm.), MLE PATON Grace (2910 ièm.), M. PENNAFORTE Manuel (2910 ièm.), MME PERROT Manigeh (2525 ièm.), MLE PETEL Emilie (2525 ièm.), M/ME PETIT Guy (1473 ièm.), M. PETSOUPOULOS Stavros (2525 ièm.), M/ME PHILIPPE Eric (1473 ièm.), M/ME PIEYRE Alexandre (2525 ièm.), MME PLESKOFF Isabelle (2910 ièm.), STE POLYLOGIES (1473 ièm.), M/ME PRALY Laurent (1473 ièm.), IND RAIZES (2910 ièm.), M. RAQUET Bernard (1122 ièm.), MLE RAZET Jeanne Odette (2069 ièm.), MME REMENIERAS Jeanne (2910 ièm.), M/ME RENAUD Ernest (3998 ièm.), MME RENY Anne (1122 ièm.), MLE RESARE Anna (2525 ièm.), M. RIAHI Skander (2069 ièm.), MME RINGWALD Wanda (1122 ièm.), M. RIOU Antoine (2525 ièm.), M. ROGISSART OU MME GERMAIN (2910 ièm.), IND ROMERO AGUILA & LE BIHAN Roberto ou Sylvie (2910 ièm.), M/ME ROUILLEAU Joël (2525 ièm.), MME RUCHET Claudette Michèle (2525 ièm.), M/ME RZEPKA Adam (2910 ièm.), MME SAADA Alya (2525 ièm.), M. SABLE Geoffroy (1473 ièm.), SCI SACHA (2560 ièm.), IND SADDIER - THOUARD Nicolas (3437 ièm.), M/ME SANTOLINI Lucien (1473 ièm.), M. SCHOPIN Franck Pierre (1858 ièm.), MME SCOLAN Maria (2525 ièm.), MM. SCP RAYAN (1473 ièm.), M. SEBTI ABDELHAK (1718 ièm.), M/ML SHAHKARAMI Vahid (1473 ièm.), MME SHALOM Anne (2525 ièm.), MME SIMON Adrienne (1473 ièm.), MME SINEGRE Claude Marie (1122 ièm.), SCI SOPHANCAB (2525 ièm.), M/ME SOUPE Jean-Paul (1473 ièm.), M/ME SUMAR Stéphane (2525 ièm.), M/ME TAWIL Sami (2069 ièm.), MLE TEMAM Régine (2525 ièm.), M/ME TERRIEN René (1473 ièm.), IND THIBAudeau OU BORN (2910 ièm.), IND TORRION (3437 ièm.), MLE TOUZE Hélène (1473 ièm.), M. TSOUDEROS Julien (2525 ièm.), M/ME VANDRA Angelo ou Blandine (2910 ièm.), M/ME VENNING Thomas (2910 ièm.), M. VINSOT Gildas (2069 ièm.), IND WATRINET Hubert Albert (1473 ièm.), MRS WEISBUCH Anne (1473 ièm.), M/ME YAICH Sydney Alfred (2911 ièm.), M/ME ZACHMANN Robert (1473 ièm.),

Total : 200 Copropriétaires absents, représentant 468 947 / 1 000 000 tantièmes

Point 1 : Election du Président de séance Art.24 Majorité simple

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme Monsieur Jean-Louis CHAMBON en qualité de Président de ladite Assemblée Générale »

Pour : 424 381° / 424 381°

Non exprimés : 28 472°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmira (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 2 : Election de(s) Scrutateur(s) Art.24 Majorité simple

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Pierre GANDOULY en qualité de Scrutateur de ladite Assemblée Générale** »

Pour : 401 868°/ 459 200°

Contre : 9 714°/ 459 200°

MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/MME CAILLOT Pierre (1473ièm), M/MME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm)

Abstentions : 19 146°/ 459 200°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MME MICHAUD Marie (1718ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MME NOUGARET Anne (2525ièm), M/MME RORATO Rémy (2560ièm)

Non exprimés : 28 472°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/MME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/MME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Philippe BESNIER en qualité de Scrutateur de ladite Assemblée Générale** »

Pour : 403 586°/ 459 200°

Contre : 6 804°/ 459 200°

MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/MME CAILLOT Pierre (1473ièm)

Abstentions : 20 338°/ 459 200°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/MME GAUSSOT Bernard (1718ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), M/MME MONIER (1858ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/MME RIBES Raymond (2525ièm), M/MME SEBALD Michel (2525ièm)

Non exprimés : 28 472°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/MME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/MME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 3 : Election du Secrétaire de séance Art.24 Majorité simple

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Franck. LE GUIL, représentant le Cabinet LA GESTION FONCIERE en qualité de Secrétaire de ladite Assemblée Générale** »

Pour : 406 006°/ 459 200°

Abstentions : 21 812°/ 459 200°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M/MME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/MME RORATO Rémy (2560ièm)

Non exprimés : 31 382°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 4 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2009 au 30/06/2010 pour un montant de 1 475 354,09 euros au titre des dépenses ordinaires et 492 684,24 € au titre des travaux de rénovation de la chaufferie Art.24 Majorité simple

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, entendu la présentation et les commentaires qui en ont été faits, notamment par le syndic et le Conseil Syndical, approuve les comptes de l'exercice du 01/01/2009 au 30/06/2010 pour un montant de 1 475 354,09 € au titre des dépenses ordinaires et 492 684,24 € au titre des travaux de rénovation de la chaufferie »

Pour : 425 330°/ 529 580°

Contre : 45 059°/ 529 580°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 56 281°/ 529 580°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MME DESHOULIERES Brigitte (2910ièm), M. DESHOULIERES Dominique (2910ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), M. JEANNEAU Hubert (3542ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), M/ME LOITRON Claude (2910ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/ME PRIOURET Jean-Marcel (2560ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm)

Non exprimés : 2 910°

M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 5 : Quitus au syndic pour la période du 01/01/2009 au 30/06/2010 Art.24 Majorité simple

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne quitus au syndic de sa gestion du 1er janvier 2009 au 30 juin 2010 »

Pour : 326 366°/ 529 580°

Contre : 110 774°/ 529 580°

MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEAUCHATAUD Henri (3437ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), MME CHOMETTE Emmanuelle (2910ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), M/ME FORET (2525ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), M/ME HALIE Gérard Gabriel (1473ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), M/ME LAGADEC Fabien (2910ièm), M/ME LOITRON Claude (2910ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), M/ME MEADEL Lucien (3437ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), IND MOUZON Céline ou Julia (2911ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME PECHEYRAN Régis (2910ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), IND ROBIEUX -

FERREIRA Philippe (2525ièm), MME ROBIEUX DECRESSAIN Nicole (1473ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SONET Josée-Marie (2525ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), MME VIDAL-BOYER Hélène (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 92 440°/ 529 580°

M. BATAILLE Robert (1473ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), IND BOLLOT Jacqueline ou Lise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MME DESHOULIERES Brigitte (2910ièm), M. DESHOULIERES Dominique (2910ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), MME FRELIN Michele Etienne (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), M. GONZALES Adolphe (1473ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME HUCHEZ Marie-Rose (1473ièm), M. JEANNEAU Hubert (3542ièm), IND KALFON Charles (2910ièm), MME KALFON Emmanuelle (3437ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), MME LEBOURG Michelle (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), MME MERCIER DE LACOMBE Monique (2911ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), IND NORDIN (4384ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/ME PRIOURET Jean-Marcel (2560ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm), IND TORDJMAN - CALVO (3437ièm), MME TORDJMAN Nicole Liliane (3437ièm), M/ME TSIOMIS Yannis (2560ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 6 : Approbation du budget ordinaire de l'exercice du 01/07/2010 au 30/06/2011 proposé pour un montant de 940 000,00 € lequel sera appelé trimestriellement et d'avance, déduction faite des appels de fonds déjà effectués Art.24 Majorité simple

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, arrête le budget de l'exercice du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 à la somme de 940 000,00 € lequel sera appelé en quatre échéances les 1er juillet et 1er octobre 2010, 1er janvier et 1er avril 2011 »

Pour : 443 653°/ 529 580°

Contre : 46 427°/ 529 580°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 39 500°/ 529 580°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), MME DESHOULIERES Brigitte (2910ièm), M. DESHOULIERES Dominique (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), M. JEANNEAU Hubert (3542ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), MME LEBOURG Michelle (2525ièm), M/ME LOITRON Claude (2910ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 7 : Approbation du budget ordinaire de l'exercice du 01/07/2011 au 30/06/2012 proposé pour un montant de 961 120,00 € lequel sera appelé trimestriellement et d'avance, déduction faite des appels de fonds déjà effectués (Annexe 1) Art.24 Majorité simple

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, arrête le budget de l'exercice du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 à la somme de 940.000,00 € lequel sera appelé en quatre échéances les 1er juillet et 1er octobre 2011, 1er janvier et 1er avril 2012 »

Pour : 448 613°/ 529 580°

Contre : 48 952°/ 529 580°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), M/ME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), M/ME FORET (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME GIOAN Christine (1858ièm), M/ME HAYE Françoise (1858ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), M/ME SILVESTRI Imelde (1473ièm), M/ME SOPOVA Jasmina (3998ièm), M/ME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 32 015°/ 529 580°

M/ME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), M/ME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), M/ME DESHOULIERES Brigitte (2910ièm), M. DESHOULIERES Dominique (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), M. JEANNEAU Hubert (3542ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), M/ME LOITRON Claude (2910ièm), M/ME SOUFFEZ Michèle (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 8.1 : Nomination du cabinet MIRABEAU (65.780,00 € TTC) pour l'année 2010/2011 pour la période du 18/10/2010 au 31/12/2011 (Sur demande de Monsieur SCHEMBRI)

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme en qualité de syndic le Cabinet MIRABEAU pour la période du 18 octobre 2010 au 31 décembre 2011 et plus précisément jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire tenue sur première ou deuxième lecture.

Le Président du bureau est mandaté pour signer le contrat de syndic.

L'Assemblée Générale décide que les honoraires de gestion attribués au Cabinet MIRABEAU pour l'exercice sont fixés à la somme nette de 65.780,00 € TTC compte tenu du système comptable actuel à compte bancaire séparé »

Pour : 33 522°/ 1 000 000°

Contre : 473 299°/ 1 000 000°

SCI A.J.S. (2525ièm), M/ME ADAM Françoise (2525ièm), M/ME ALUPI Antonina (2525ièm), M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME ARENILLA Aline (2910ièm), M/ME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), M/ME AUBIN Christiane (3647ièm), M/ME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), M/ME BARRES Anne (4384ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M. BATAILLE Robert (1473ièm), M/ME BEAUCHATAUD Henri (3437ièm), MR BERGERET Pierre (1858ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), MLE BOBE Anne-Catherine (1473ièm), M. BOET Bernard Raoul (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), IND BOLLOT Jacqueline ou Lise (2525ièm), M/ME BORREDON Germaine (1473ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), IND BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE Michel (2525ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), M/ME BOUQUET Colette (1473ièm), M/ME BOURGOIN Marc (1473ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME BRAGARD Nancy (2910ièm), M/ME BREEDEN Piera (3437ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M/ME BYE Jean (2910ièm), M/ME CAMPAGNE Daniel (1718ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHAMBON Jean-Louis (3437ièm), M/ME CHAPOT Raymonde (2525ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), IND CHARRIER (3437ièm), M/ME CHARRIER - PELTIER Marie-Christine (1718ièm), M/ME CHAUVET Brigitte (1473ièm), M/ME CHIEZE Nicole Annie (3437ièm), M/ME CHOMETTE Emmanuelle (2910ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), M/ME COISNE Sylvie (1858ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), M/ME D AMMASSA Daniel (2525ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), M/ME DAVIS Geneviève (1473ièm), M/ME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), M/ME DESHOULIERES Brigitte (2910ièm), M. DESHOULIERES Dominique (2910ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), M/ME DUPIC Hélène (2525ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), M/ME DUPUIS Michèle (2525ièm), M/ME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M. FALCHIER Fernand (2525ièm), M/ME FINOT Jean-Paul (1473ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), M/ME FRANDON Denis Simon (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), M/ME FRELIN Michele Etienne (2525ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), SCI GABELOU (2525ièm), M/ME GAILLARD Michèle (2525ièm), M/ME GANDOULY Pierre (2910ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), M. GILHARD Patrick (1718ièm), M. GONZALES Adolphe (1473ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), M. GRENIER François (2525ièm), M/ME GRISEL Ulrike (2525ièm), M/ME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), M/ME GUTTIERES Yane (4032ièm), M/ME HALIE Gérard

Gabriel (1473ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME HUCHEZ Marie-Rose (1473ièm), MME HUET Marie-France (2525ièm), M. JEANNEAU Hubert (3542ièm), IND KALFON Charles (2910ièm), MME KALFON Emmanuelle (3437ièm), M/ME LAGADEC Fabien (2910ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LASRY Danielle (6908ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm), MME LE MEVEL Josseline Andrée (1718ièm), MME LEBOURG Michelle (2525ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), M/ME LEBRUN Jean-Marc (2910ièm), MME LECANUET Françoise (2525ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), M/ME LEQUIN OU ALIX Jean-Marie ou Nicole (3437ièm), IND LEROY (2560ièm), M/ME LEROY Patrice Pierre (2910ièm), MME LEVY Marie-Claude (2069ièm), MME LHEPT Marie-Thérèse (1718ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), MME LOCATELLI Eliane (2525ièm), M/ME LOITRON Claude (2910ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), IND MASOLIVER (2910ièm), M/ME MEADEL Lucien (3437ièm), MLE MENARD Sophie (2525ièm), MME MENNELET Pascale Hélène (1473ièm), MME MERCIER DE LACOMBE Monique (2911ièm), MME MICHAUD Marie (1718ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), MLE MICHELENA Martine (1473ièm), M/ME MIRC Bernard (2910ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), IND MOUZON Céline ou Julia (2911ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), IND NORDIN (4384ièm), MME NOUGARET Anne (2525ièm), MME OLIVIERI Brigitte (1718ièm), M. OVEJERO OU STERN José ou Chantal (2069ièm), MME PADOL-SIMON Viviane Anaise (1473ièm), IND PARIENTE Colette (2910ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), M/ME PECHEYRAN Régis (2910ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), MME PERRUS Claudette Lucie (2525ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), MME PONSART Nicole (2525ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), IND PRALY Bruno Francis (2910ièm), M/ME PRIOURET Jean-Marcel (2560ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ML RICHARD OU BOURDIN Sylvie ou Jean-Paul (2911ièm), MME RIVIERE Marie-Christine (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), IND ROBIEUX - FERREIRA Philippe (2525ièm), MME ROBIEUX DECRESSAIN Nicole (1473ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm), M/ME ROIRE Claude (3437ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), MLE SABIA Roberta (1473ièm), MLE SABLE Clarisse (1473ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), M/ME SANCHIZ Jean (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), MME SONET Josée-Marie (2525ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm), M/ME SUMAR Dogan (3437ièm), M. SUTTER Didier (2525ièm), M. TERGNY Alain (2910ièm), M/ME THIBAUT Franz (2911ièm), IND TORDJMAN - CALVO (3437ièm), MME TORDJMAN Nicole Liliane (3437ièm), IND TOURTEAU Jean-Bernard (3437ièm), M. TREBOUL Olivier (2525ièm), M/ME TSIOMIS Yannis (2560ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm), MME VIDAL-BOYER Hélène (1473ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 24 232° / 1 000 000°

MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

Point 8.2 : Nomination du cabinet LA GESTION FONCIERE (49 500,00 € TTC) pour l'année 2010/2011 pour la période du 18/10/2010 au 31/12/2011 - Fixation des honoraires (Annexe 2)

Art.25 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme en qualité de syndic le Cabinet LA GESTION FONCIERE pour la période du 18 octobre 2010 au 31 décembre 2011 et plus précisément jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire tenue sur première ou deuxième lecture.

Le Président du bureau est mandaté pour signer le contrat de syndic.

L'Assemblée Générale décide que les honoraires de gestion attribués au Cabinet LA GESTION FONCIERE pour l'exercice sont fixés à la somme nette de 49 500,00 € TTC compte tenu du système comptable actuel à compte bancaire

Les fonds et valeurs reçus par le syndic à l'occasion d'une mission de gestion courante sont versés au compte ouvert en banque par le syndic pour le compte de la copropriété et font l'objet pour ce syndicat d'une comptabilité individualisée.

Ils bénéficient dans ces conditions d'une garantie de représentation des fonds assurée par la SOCAF (6.500.000 Euros).

Les fonds de prévoyance pour travaux ou constitués pour toute autre chose pourront être placés, sur décision particulière de l'Assemblée Générale des copropriétaires, sur un compte spécifique ; le syndicat des copropriétaires pourra dans ce cas, percevoir les intérêts, fruits ou produits générés par ces fonds.

Les prestations et frais particuliers, conformes au contrat de syndic, feront l'objet d'une facturation dont le tarif est rappelé, pour mémoire, en annexe à la convocation.

En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire, le syndic facturera les frais qu'il a dû engager (main d'œuvre, fournitures, photocopies, timbres, lettres recommandées).

L'Assemblée Générale décide par ailleurs que les frais de contentieux de recouvrement de charges impayées en cas d'action judiciaire seront intégralement supportés par les copropriétaires défaillants, selon les nouvelles dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000.

Par contre, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret du 17 mars 1967, les sommes impayées porteront intérêt au taux légal au profit du syndicat des copropriétaires, à compter de la mise en demeure adressée par le syndic aux copropriétaires défaillants »

Pour : 475 824°/ 1 000 000°

Contre : 30 997°/ 1 000 000°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 24 232°/ 1 000 000°

MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme en qualité de syndic le Cabinet **LA GESTION FONCIERE** pour la période du 18 octobre 2010 au 31 décembre 2011 et plus précisément jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire tenue sur première ou deuxième lecture.

Le Président du bureau est mandaté pour signer le contrat de syndic.

L'Assemblée Générale décide que les honoraires de gestion attribués au Cabinet LA GESTION FONCIERE pour l'exercice sont fixés à la somme nette de **49 500,00 € TTC** compte tenu du système comptable actuel à compte bancaire

Les fonds et valeurs reçus par le syndic à l'occasion d'une mission de gestion courante sont versés au compte ouvert en banque par le syndic pour le compte de la copropriété et font l'objet pour ce syndicat d'une comptabilité individualisée.

Ils bénéficient dans ces conditions d'une garantie de représentation des fonds assurée par la SOCAF (6.500.000 Euros).

Les fonds de prévoyance pour travaux ou constitués pour toute autre chose pourront être placés, sur décision particulière de l'Assemblée Générale des copropriétaires, sur un compte spécifique ; le syndicat des copropriétaires pourra dans ce cas, percevoir les intérêts, fruits ou produits générés par ces fonds.

Les prestations et frais particuliers, conformes au contrat de syndic, feront l'objet d'une facturation dont le tarif est rattaché, pour mémoire, en annexe à la convocation.

En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire, le syndic facturera les frais qu'il a dû engager (main d'œuvre, fournitures, photocopies, timbres, lettres recommandées).

L'Assemblée Générale décide par ailleurs que les frais de contentieux de recouvrement de charges impayées en cas d'action judiciaire seront intégralement supportés par les copropriétaires défaillants, selon les nouvelles dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000.

Par contre, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret du 17 mars 1967, les sommes impayées porteront intérêt au taux légal au profit du syndicat des copropriétaires, à compter de la mise en demeure adressée par le syndic aux copropriétaires défaillants »

Pour : 473 299°/ 531 053°

Contre : 42 990°/ 531 053°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 14 764°/ 531 053°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), M/ME FORET (2525ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 9 : En raison de la modification de la date d'arrêté des comptes et de la date de la tenue de l'Assemblée Générale, prolongation du mandat des membres du Conseil syndical jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2010/2011 (Assemblée Générale novembre 2011) Art.25 Majorite Absolue

Prolongation des membres du Conseil Syndical :

Mesdames : Annie GAVAUDAN et Sophie LEMOINE

Messieurs : Henri BEAUCHATAUD et Pasqual SCHEMBRI

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré prolonge la durée du mandat des membres du Conseil Syndical jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011. »

Pour : 485 503°/ 1 000 000°

Contre : 31 138°/ 1 000 000°

M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 11 887°/ 1 000 000°

MME ADAM Françoise (2525ièm), MME DESHOULIERES Brigitte (2910ièm), M. DESHOULIERES Dominique (2910ièm), M. JEANNEAU Hubert (3542ièm)

Non exprimés : 2 525°

M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré prolonge la durée du mandat des membres du Conseil Syndical jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011. »

Pour : 485 503°/ 531 053°

Contre : 31 138°/ 531 053°

M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 11 887°/ 531 053°

MME ADAM Françoise (2525ièm), MME DESHOULIERES Brigitte (2910ièm), M. DESHOULIERES Dominique (2910ièm), M. JEANNEAU Hubert (3542ièm)

Non exprimés : 2 525°

M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 10.1 - Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de M. BESNIER

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Philippe BESNIER**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 394 330°/ 1 000 000°

Contre : 106 952°/ 1 000 000°

MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M/ME BOURGOUIN Marc (1473ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), MME BRAGARD Nancy (2910ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), M/ME FRANDON Denis Simon (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), M/ME LEROY Patrice Pierre (2910ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), IND MASOLIVER (2910ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), M/ME MONIER (1858ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), IND NORDIN (4384ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), IND PRALY Bruno Francis (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 29 771°/ 1 000 000°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME HALIE Gérard Gabriel (1473ièm), MME HORN Edith (2910ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), MME SONET Josée-Marie (2525ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Philippe BESNIER**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 394 330°/ 531 053°

Contre : 106 952°/ 531 053°

MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M/ME BOURGOUIN Marc (1473ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), MME BRAGARD Nancy (2910ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), M/ME FRANDON Denis Simon (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), M/ME LEROY Patrice Pierre (2910ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), IND MASOLIVER (2910ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), M/ME MONIER (1858ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), IND NORDIN (4384ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), IND PRALY Bruno Francis (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 29 771°/ 531 053°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME HALIE Gérard Gabriel (1473ièm), MME HORN Edith (2910ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), MME SONET Josée-Marie (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 10.2 : Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de M. BLANCHET

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Eric BLANCHET**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 394 330°/ 1 000 000°

Contre : 106 952°/ 1 000 000°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBIN Christiane (3647ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), MME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME FRODEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), MME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm)

Abstentions : 29 771°/ 1 000 000°

M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), IND LEROY (2560ièm),
M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Eric BLANCHET**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 394 330°/ 531 053°

Contre : 106 952°/ 531 053°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBIN Christiane (3647ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), MME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), MME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm)

Abstentions : 29 771°/ 531 053°

M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), IND LEROY (2560ièm),
M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 10.3 : Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de Monsieur Philippe BOUCHER.

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Philippe BOUCHER**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 473 507°/ 1 000 000°

Contre : 57 546°/ 1 000 000°

MME ALUPI Antonina (2525ièm), M/ME BEAUCHATAUD Henri (3437ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), MME CHOMETTE Emmanuelle (2910ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME D AMMASSA Daniel (2525ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), M/ME MEADEL Lucien (3437ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND ROBIEUX - FERREIRA Philippe (2525ièm), MME ROBIEUX DECRESSAIN Nicole (1473ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME VIDAL-BOYER Hélène (1473ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Philippe BOUCHER**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 473 507°/ 531 053°

Contre : 57 546°/ 531 053°

MME ALUPI Antonina (2525ièm), M/ME BEAUCHATAUD Henri (3437ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), MME CHOMETTE Emmanuelle (2910ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME D AMMASSA Daniel (2525ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), M/ME MEADEL Lucien (3437ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND ROBIEUX - FERREIRA Philippe (2525ièm), MME ROBIEUX DECRESSAIN Nicole (1473ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME VIDAL-BOYER Hélène (1473ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 10.4 - Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de Madame MIRC

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Madame MIRC**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 511 066°/ 1 000 000°

Contre : 9 852°/ 1 000 000°

M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 10 135°/ 1 000 000°

M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), IND LEROY (2560ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

Point 10.5 : Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de Madame PRALY

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Madame PRALY**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 531 053°/ 1 000 000°

Contre : 1 718°/ 1 000 000°

M. GILHARD Patrick (1718ièm)

Abstentions : 11 853°/ 1 000 000°

M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), IND LEROY (2560ièm), MME MICHAUD Marie (1718ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

Point 10.6 : Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de Mme ARENILLA.

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Mme ARENILLA**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 393 630° / 1 000 000°

Contre : 91 733° / 1 000 000°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), MR BERGERET Pierre (1858ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), IND BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE Michel (2525ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), M/ME BOURGOUIN Marc (1473ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), MME DAVIS Geneviève (1473ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), SCI GABELOU (2525ièm), M. GILHARD Patrick (1718ièm), MME GUTTIERES Yane (4032ièm), MME LASRY Danielle (6908ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), MME LECANUET Françoise (2525ièm), MME LEVY Marie-Claude (2069ièm), MME MENNELET Pascale Hélène (1473ièm), M/ME MIRC Bernard (2910ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), MME PADOL-SIMON Viviane Anaise (1473ièm), IND PARIENTE Colette (2910ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), M/ME THIBAUT Franz (2911ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 45 690° / 1 000 000°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME AUBIN Christiane (3647ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), MME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), MME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), IND LEROY (2560ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), MME MICHAUD Marie (1718ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Mme ARENILLA**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 393 630° / 531 053°

Contre : 91 733° / 531 053°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), MR BERGERET Pierre (1858ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), IND BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE Michel (2525ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), M/ME BOURGOUIN Marc (1473ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), MME DAVIS Geneviève (1473ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), SCI GABELOU (2525ièm), M. GILHARD Patrick (1718ièm), MME GUTTIERES Yane (4032ièm), MME LASRY Danielle (6908ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), MME LECANUET Françoise (2525ièm), MME LEVY Marie-Claude (2069ièm), MME MENNELET Pascale Hélène (1473ièm), M/ME MIRC Bernard (2910ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), MME PADOL-SIMON Viviane Anaise (1473ièm), IND PARIENTE Colette (2910ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), M/ME THIBAUT Franz (2911ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 45 690°/ 531 053°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME AUBIN Christiane (3647ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), MME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), MME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), IND LEROY (2560ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), MME MICHAUD Marie (1718ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 10.7 : Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de Madame FRELIN

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Madame FRELIN**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 374 552°/ 1 000 000°

Contre : 99 622°/ 1 000 000°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBIN Christiane (3647ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), MME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), MME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 56 879°/ 1 000 000°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), MME DUPIC Hélène (2525ièm), M. FALCHIER Fernand (2525ièm), SCI GABELOU (2525ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), M/ME LEBRUN Jean-Marc (2910ièm), IND LEROY (2560ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Madame FRELIN**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011. »

Pour : 374 552°/ 531 053°

Contre : 99 622°/ 531 053°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBIN Christiane (3647ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe

(1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), MME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), MME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 56 879°/ 531 053°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), MME DUPIC Hélène (2525ièm), M. FALCHIER Fernand (2525ièm), SCI GABELOU (2525ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), M/ME LEBRUN Jean-Marc (2910ièm), IND LEROY (2560ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Résolution 10.8 - Nomination de nouveaux membres du Conseil Syndical pour une période de un an : candidature de Monsieur Pierre GANDOULY

« L'assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Pierre GANDOULY**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011 »

Pour : 357 722°/ 1 000 000°

Contre : 137 457°/ 1 000 000°

MME ALUPI Antonina (2525ièm), MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MR BERGERET Pierre (1858ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), MME BRAGARD Nancy (2910ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME D AMMASSA Daniel (2525ièm), MME DAVIS Geneviève (1473ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), M/ME FRANDON Denis Simon (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME GUTTIERES Yane (4032ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME LASRY Daniëlle (6908ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm), M/ME LEROY Patrice Pierre (2910ièm), MME LEVY Marie-Claude (2069ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), IND MASOLIVER (2910ièm), MME MENNELET Pascale Hélène (1473ièm), M/ME MIRC Bernard (2910ièm), M/ME MONIER (1858ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), MME PADOL-SIMON Viviane Anaise (1473ièm), IND PARIENTE Colette (2910ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), IND PRALY Bruno Francis (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME THIBAUT Franz (2911ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 35 874°/ 1 000 000°

MME ADAM Françoise (2525ièm), MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), M/ME FORET (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME HORN Edith (2910ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), IND NORDIN (4384ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, nomme **Monsieur Pierre GANDOULY**, en qualité de membre du conseil syndical pour une durée de 1 an et plus précisément jusqu'à la tenue de la prochaine AG qui se tiendra avant le 31 décembre 2011 »

Pour : 357 722°/ 531 053°

Contre : 137 457°/ 531 053°

MME ALUPI Antonina (2525ièm), MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MR BERGERET Pierre (1858ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), MME BRAGARD Nancy (2910ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME D AMMASSA Daniel (2525ièm), MME DAVIS Geneviève (1473ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), M/ME FRANDON Denis Simon (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME GUTTIERES Yane (4032ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME LASRY Danièle (6908ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm), M/ME LEROY Patrice Pierre (2910ièm), MME LEVY Marie-Claude (2069ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), IND MASOLIVER (2910ièm), MME MENNELET Pascale Hélène (1473ièm), M/ME MIRC Bernard (2910ièm), M/ME MONIER (1858ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), MME PADOL-SIMON Viviane Anaise (1473ièm), IND PARIENTE Colette (2910ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), IND PRALY Bruno Francis (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME THIBAUT Franz (2911ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Abstentions : 35 874°/ 531 053°

MME ADAM Françoise (2525ièm), MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), M/ME FORET (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME HORN Edith (2910ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), IND NORDIN (4384ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

COMPOSITION DU CONSEIL SYNDICAL

Mesdames ARENILLA, FRELIN, GAVAUDAN, LEMOINE, MIRC et PRALY

Messieurs BEAUCHATEAUD, BESNIER, BLANCHET, BOUCHER, GANDOULY et SCHEMBRI

Point 11 : Fixation à 2 500,00 € H.T. le montant des marchés et contrats à partir duquel le Conseil Syndical devra être consulté Art.25 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, fixe à la somme de 2 500,00 € HT le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical devra être obligatoire »

Pour : 488 101°/ 1 000 000°

Contre : 6 942°/ 1 000 000°

MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 28 472°/ 1 000 000°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Non exprimés : 7 538°

MME MICHAUD Marie (1718ièm), M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, fixe à la somme de 2 500,00 € HT le montant des marchés et contrats à partir duquel la consultation du Conseil Syndical devra être obligatoire »

Pour : 488 101°/ 531 053°

Contre : 6 942°/ 531 053°

MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 28 472°/ 531 053°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Non exprimés : 7 538°

MME MICHAUD Marie (1718ièm), M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 12 : En application des dispositions de la loi SRU DU 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale arrête à 4 000,00 € H.T le montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire (le contrat de Syndic est exclu de cette disposition) Art.25 Majorite Absolue

« En application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, arrête le montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire à la somme de 4 000,00 € HT. Le contrat de syndic est exclu de cette disposition »

Pour : 487 468°/ 1 000 000°

Abstentions : 30 997°/ 1 000 000°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME NOUGARET Anne (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Non exprimés : 12 588°

MME MICHAUD Marie (1718ièm), M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« En application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, arrête le montant des marchés et contrats à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire à la somme de 4 000,00 € HT. Le contrat de syndic est exclu de cette disposition »

Pour : 487 468°/ 531 053°

Abstentions : 30 997°/ 531 053°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BELVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME NOUGARET Anne (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Non exprimés : 12 588°

MME MICHAUD Marie (1718ièm), M/ME PIGNOT Paul (2910ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), M/ME SALAUN DE KERTANGUY (2910ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 13 : Décision à prendre sur la création d'un fonds de réserve pour gros travaux, conformément à l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, modifié par la loi du 21 juillet 1994. (article 24)

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide **de ne pas créer** un fonds de réserve pour gros travaux, conformément à l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, modifié par la loi du 21 juillet 1994. »

Pour : 464 146°/ 523 515°

Contre : 45 939°/ 523 515°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), M/ME BOURGOUIN Marc (1473ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), M/ME FINOT Jean-Paul (1473ièm), SCI GABELOU (2525ièm), MME LEBOURG Michelle (2525ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm)

Abstentions: 8 380°/ 523 515°

MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm)

Non exprimés : 5 050°

IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

Point 14 : Saisies Immobilières

14.1) Saisie immobilière en vue de la vente des lots de l'indivision CHARPY DENIEUL. Art.25 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- L'indivision CHARPY DENIEUL, domiciliée
 - 313-9th Cross-5th Main-2 Block
 - R.T. Nagar
 - BANGALORE 560 032 Inde
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :
- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1426, N°779 et N° 312, du règlement de copropriété ; redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 4 812 ,08 € à la date du 20 septembre 2010;

- ↳ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ↳ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ↳ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ☞ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ☞ demande au syndicat de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ☞ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un 5% T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ☞ autorise le syndicat à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ☞ autorise le syndicat à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 365 116°/ 1 000 000°

Contre : 35 837°/ 1 000 000°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), M/ME BORREDON Germaine (1473ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), M/ME BOURGOUIN Marc (1473ièm), M/ME BREEDEN Piera (3437ièm), M/ME CHAUVET Brigitte (1473ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), M/ME FINOT Jean-Paul (1473ièm), SCI GABELOU (2525ièm), M/ME LEBOURG Michelle (2525ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), M/ME POSSELLE Madeleine (1473ièm), M/ME RENWICK Annie (2525ièm), M/ME ROUARD Danielle Odette (1473ièm)

Abstentions : 113 269°/ 1 000 000°

SCI A.J.S. (2525ièm), M/ME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), IND BOLLOT Jacqueline ou Lise (2525ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), M/ME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), M/ME COISNE Sylvie (1858ièm), M/ME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), M/ME DUPUIS Michèle (2525ièm), M/ME EMSALLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME FRELIN Michele Etienne (2525ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME HALIE Gérard Gabriel (1473ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), M/ME MAGADUR Yvette (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), M/ME MERCIER DE LACOMBE Monique (2911ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/ME POINTEAU Daniele (1718ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), M/ME SONET Josée-Marie (2525ièm), M/ME VENDEVILLE Anita (2525ièm)

Non exprimés : 7 575°

M/ME ADAM Françoise (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- L'indivision CHARPY DENIEUL, domiciliée
 - 313-9th Cross-5th Main-2 Block
 - R.T. Nagar
 - BANGALORE 560 032 Inde
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :

- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1426, N°779 et N° 312, du règlement de copropriété ; redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 4 812 ,08 € à la date du 20 septembre 2010;

- ↳ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ↳ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ↳ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ↳ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ↳ demande au syndic de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ↳ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un 5% T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ↳ autorise le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ↳ autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 365 116°/ 521 797°

Contre : 35 837°/ 521 797°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), M/ME BOURGOIN Marc (1473ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), M/ME FINOT Jean-Paul (1473ièm), SCI GABELOU (2525ièm), MME LEBOURG Michelle (2525ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm)

Abstentions : 113 269°/ 521 797°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), IND BOLLOT Jacqueline ou Lise (2525ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), MME FRELIN Michele Etienne (2525ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME HALIE Gérard Gabriel (1473ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MME MERCIER DE LACOMBE Monique (2911ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SONET Josée-Marie (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm)

Non exprimés : 7 575°

MME ADAM Françoise (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

14.2) Saisie immobilière en vue de la vente des lots de la succession MATINE DAFTARY.
Art.25 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- Succession MATINE DAFTARY, domiciliée
- C/o Mme FARMAN FARMAIAN R.T. Nagar
- 18 rue Jose-Maria de Heredia
- 75007 PARIS
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :
- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1056, N°244 et N° 575, du règlement de copropriété; redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 8 26044 € à la date du 20 septembre 2010;

- ☞ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ☞ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ☞ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ☞ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ☞ demande au syndic de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ☞ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un5% T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ☞ autorise le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ☞ autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 435 884° / 1 000 000°

Contre : 18 198° / 1 000 000°

M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm)

Abstentions : 53 231° / 1 000 000°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), IND BOLLOT Jacqueline ou Lise (2525ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), MME FRELIN Michele Etienne (2525ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME HALIE Gérard Gabriel (1473ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MME MERCIER DE LACOMBE Monique (2911ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SONET Josée-Marie (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm)

Non exprimés : 14 484°

M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- Succession MATINE DAFTARY, domiciliée
- C/o Mme FARMAN FARMAIAN R.T. Nagar
- 18 rue Jose-Maria de Heredia
- 75007 PARIS
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :
- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1056, N°244 et N° 575, du règlement de copropriété; redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 8 26044 € à la date du 20 septembre 2010;

- ↳ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ↳ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ↳ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ↳ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ↳ demande au syndic de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ↳ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un 5% T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ↳ autorise le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ↳ autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 435 884°/ 521 797°

Contre : 18 198°/ 521 797°

M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm)

Abstentions : 53 231°/ 521 797°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BEUSQUART Stéphane (2910ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), IND BOLLOT Jacqueline ou Lise (2525ièm), M/ME BOSSU Jean-Michel (2525ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MME EMSSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), MME FRELIN Michele Etienne (2525ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), M/ME HALJE Gérard Gabriel (1473ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MME MERCIER DE LACOMBE Monique (2911ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME ROYER DE VERICOURT Patrice Bernard (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SONET Josée-Marie (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm)

Non exprimés : 14 484°

M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

14.3) Saisie immobilière en vue de la vente des lots de Monsieur Skander RIAHI. Art.25
Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- Monsieur Skander RIAHI, domicilié
 - 5, rue Khaled ben walid
 - 1082 Mutuelleville
 - Tunis - TUNISIE
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :
- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1122, N°567 et N° 337, du règlement de copropriété, redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 8 442,86 € à la date du 20 septembre 2010;

- ↳ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ↳ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ↳ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ↳ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ↳ demande au syndic de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ↳ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un 5 % T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ↳ autorise le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ↳ autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 475 685°/ 1 000 000°

Contre : 8 730°/ 1 000 000°

M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm)

Abstentions : 32 332°/ 1 000 000°

MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm)

Non exprimés : 5 050°

M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- Monsieur Skander RIAHI, domicilié
 - 5, rue Khaled ben walid
 - 1082 Mutuelleville
 - Tunis - TUNISIE
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :
- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1122, N°567 et N° 337, du règlement de copropriété, redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 8 442,86 € à la date du 20 septembre 2010;

- ↳ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ↳ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ↳ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ↳ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ↳ demande au syndic de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ↳ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un 5 % T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ↳ autorise le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ↳ autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 475 685°/ 521 797°

Contre : 8 730°/ 521 797°

M/MME FORTIN Patrick (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm)

Abstentions : 32 332°/ 521 797°

MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/MME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), M/MME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), M/MME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/MME RIBES Raymond (2525ièm), M/MME RORATO Rémy (2560ièm), M/MME SEBALD Michel (2525ièm)

Non exprimés : 5 050°

M/MME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

14.4) Saisie immobilière en vue de la vente des lots de la SCI ANNA Art.25 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- La SCI ANNA, domiciliée
 - C/O Mme LAZARE
 - 30 Bd Bonniot
 - 13012 MARSEILLE
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :
- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1153, N°816 et N° 191, du règlement de copropriété, redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 6 859,97 € à la date du 20 septembre 2010;

- ↳ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ↳ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ↳ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ↳ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ↳ demande au syndic de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ↳ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un 5% T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ↳ autorise le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ↳ autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 461 938° / 1 000 000°

Contre : 15 288° / 1 000 000°

M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm)

Abstentions : 36 996° / 1 000 000°

MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Non exprimés : 7 575°

MME LEBOURG Michelle (2525ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

L'Assemblée générale constate que la résolution ne recueille pas la majorité de l'article 25 mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, procède, conformément à l'article 25-1, immédiatement à un second vote dans les conditions de majorité de l'article 24.

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de l'état actuel des procédures en recouvrement à l'encontre de :

- La SCI ANNA, domiciliée
 - C/O Mme LAZARE
 - 30 Bd Bonriot
 - 13012 MARSEILLE
- Propriétaire des locaux ci-après désignés :
- Un appartement, une cave, un parking

constituant le(s) lot(s) N°1153, N°816 et N° 191, du règlement de copropriété, redevable au syndicat des copropriétaires de la somme de 6 859,97 € à la date du 20 septembre 2010;

- ↳ décide de faire procéder à la saisie en vue de la vente du (des) lot(s) et donne tous pouvoirs au syndic pour l'exécution de la présente résolution ;
- ↳ autorise, conformément aux termes du décret du 9.6.1986, la saisie immobilière en vue de la vente du (des) lot(s) dont le détenteur est propriétaire ;
- ↳ confirme que les honoraires du syndic seront calculés conformément à son contrat.

L'Assemblée Générale prend acte qu'à défaut d'enchérisseur, le syndicat de copropriété sera déclaré adjudicataire d'office pour le montant de la mise à prix et décide de fixer celle-ci à la somme de 20 000,00 €.

Au cas où la copropriété se trouverait adjudicataire d'office :

- ↳ décide de remettre ledit (lesdits) bien(s) en vente ;
- ↳ demande au syndic de rechercher un acquéreur, éventuellement avec le concours d'un professionnel de son choix, pour ledit (lesdits) bien(s) au prix de ;
- ↳ fixe les honoraires pour cette recherche d'acquéreur à un5% T.T.C. du prix de vente T.T.C. ;
- ↳ autorise le syndic à engager toute action en vue de l'expulsion de tout occupant ;
- ↳ autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement du prix augmenté des frais et honoraires pour le montant total qui ne pourra être inférieur à 15 000,00 € à la date du 19 octobre 2010. »

Pour : 461 938°/ 521 797°

Contre : 15 288°/ 521 797°

M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm)

Abstentions : 36 996°/ 521 797°

MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND ROBIC - CROS Simone (2525ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MR VENENCIE Jean-Louis (2525ièm)

Non exprimés : 7 575°

MME LÉBOURG Michelle (2525ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 15.1 : Ratification des travaux des ascenseurs des escaliers A à G, au titre de la mise en conformité 2008/2013 pour un montant de 121 923,55 €, sachant qu'un budget a été voté à l'assemblée générale du 22 mai 2007 et appelé au cours de l'exercice 2008 et 2009. qu'il a été décidé, au cours de l'assemblée générale du 22 mai 2007 de voter un budget de 174 101,65 €.

Art.24 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide la ratification du coût des travaux au titre de la mise en conformité 2008/2013 des ascenseurs des escaliers A à G à la somme de 121 923,55 €, sachant qu'il a été décidé, au cours de l'assemblée générale du 22 mai 2007 de voter un budget de 174 101,65 €. »

Pour : 482 103°/ 521 797°

Contre : 37 169°/ 521 797°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME LECANUET Françoise (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Non exprimés : 2 525°

IND BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE Michel (2525ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 15.2 : Décision à prendre concernant le remplacement des portes cabines des ascenseurs des escaliers A à G, sachant qu'il a déjà été effectué, au cours de cet exercice, le remplacement de ces portes sur les ascenseurs de l'escalier E et sur l'un des ascenseurs de l'escalier A. Le montant des travaux pour la réalisation de ceux-ci s'élève à la somme de 61 970,70 €. Art.24 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide le remplacement des portes cabines des ascenseurs des escaliers A à G, sachant qu'il a déjà été effectué, au cours de cet exercice, le remplacement de ces portes sur les ascenseurs de l'escalier E et sur l'un des ascenseurs de l'escalier A. Le montant des travaux pour la réalisation de ceux-ci s'élève à la somme de 61 970,70 €. La répartition de la dépense s'effectuant en charges ascenseurs par escalier»

Pour : 471 512°/ 521 797°

Contre : 43 973°/ 521 797°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MME BLANCHON - CAILLOT Bernadette (2910ièm), M. CAILLOT Pierre (2421ièm), M/ME CAILLOT Pierre (1473ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME LECANUET Françoise (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Non exprimés : 6 312°

IND BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE Michel (2525ièm), MME LHEPT Marie-Thérèse (1718ièm), M. OVEJERO OU STERN José ou Chantal (2069ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 15.3 : Imputation du solde des travaux de mise en conformité des ascenseurs des escaliers A à G sur le financement du remplacement des portes cabines. Art.24 Majorite Absolue

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide l'imputation du solde des travaux de mise en conformité des ascenseurs des escaliers A à G sur le financement du remplacement des portes cabines. Il sera nécessaire de procéder à un appel de fonds pour l'escalier A pour un montant de 12 648,95 € TTC – Financement 100 % au 01/01/2011. »

Pour : 490 800°/ 521 797°

Contre : 30 997°/ 521 797°

SCI BANDE A PART (2910ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 16 : Décision à prendre concernant la rénovation des VMC mécaniques et des armoires électriques y afférant pour un coût maximum de 46 600,00 € T.T.C.

(Annexe 4) Art.24 Majorite Absolue

16.1 Approbation des travaux

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de **ne pas procéder** à la rénovation des installations de VMC et des armoires électriques des escaliers A à G, celles-ci seront effectuées au cas par cas dans le cadre du budget de fonctionnement.»

Pour : 445 662°/ 521 797°

Contre : 57 584°/ 521 797°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME BARRES Anne (4384ièm), M/ME BEAUCHATAUD Henri (3437ièm), IND CHAMBON Jean-Louis (3437ièm), MME CHIEZE Nicole Annie (3437ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), MME LEBOURG Michelle (2525ièm), M/ME LEQUIN OU ALIX Jean-Marie ou Nicole (3437ièm), MME LHEPT Marie-Thérèse (1718ièm), M/ME MEADEL Lucien (3437ièm), MLE MENARD Sophie (2525ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), IND MOUZON Céline ou Julia (2911ièm), M. OVEJERO OU STERN José ou Chantal (2069ièm), M/ME PECHEYRAN Régis (2910ièm), M/ME ROIRE Claude (3437ièm), M/ME SANCHIZ Jean (2525ièm), M/ME SUMAR Dogan (3437ièm), MME VIDAL-BOYER Hélène (1473ièm)

Abstentions : 18 551°/ 521 797°

MME BOURGOIS Françoise (2525ièm), IND GAVAUDAN Bertrand - Mathieu (2525ièm), SUCC MATINE DAFTARY Marzieh Leyly (1858ièm), MLE NAYINY Malekeh (2525ièm), MME NOUGARET Anne (2525ièm), M/ME PRIOURET Jean-Marcel (2560ièm), M/ME RORATO Rémy (2560ièm), MME SABIA Roberta (1473ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 17 : Décision à prendre concernant la mise en place de compteurs eau froide/eau chaude permettant le télé-relevé des consommations en lieu et place des compteurs actuels. En option, possibilité d'opter pour le remplacement de tous les robinets d'arrêt lors de cette opération. (Annexe 5). Art.24 Majorite Absolue

17.1 Approbation des travaux

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de ne pas procéder à la mise en place d'un système par radio relevé pour les compteurs eau froide/eau chaude. »

Pour : 454 642°/ 521 797°

Contre : 62 070°/ 521 797°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), IND BOLLOT Jacqueline ou Lise (2525ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME FORET (2525ièm), MME FRELIN Michele Etienne (2525ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm)

Abstentions : 5 085°/ 521 797°

MME NOUGARET Anne (2525ièm), M/ME PRIOURET Jean-Marcel (2560ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 18 : Décision à prendre concernant la création de lignes électriques permettant l'alimentation de radiateurs dans certains appartements pour lesquels nous n'obtenons pas la température minimale contractuelle (Annexe 6). Art.24 Majorite Absolue

18.1 Approbation des travaux

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide la création de lignes électriques permettant l'alimentation de radiateurs dans certains appartements où l'absence d'alimentation constatée par le réseau de chauffage par le sol ne parvient pas à produire la température minimale contractuelle de 20°, les radiateurs mis en place seront inopérants au-delà de cette température, pour un coût maximal de 11 810,00 € TTC. »

Pour : 44 384°/ 50 912°

Contre : 2 894°/ 50 912°

MME ARGAUD Elisabeth (291ièm), MME AUBIN Christiane (364ièm), MLE COHEN Laurence (112ièm), MLE COHEN Murielle (252ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (253ièm), MME LOCATELLI Eliane (252ièm), MME OLIVIERI Brigitte (172ièm), MME PERRUS Claudette Lucie (252ièm), MLE RAFFALLI Micheline (291ièm), M. TREBOUL Olivier (252ièm), MME ZIGELMAN Léa (403ièm)

Abstentions : 3 634°/ 50 912°

M/ME ARCHIER Patrice (291ièm), M/ME BARSACQ Yves (291ièm), M. BATAILLE Robert (147ièm), MME BORREDON Germaine (147ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (291ièm), MME BREEDEN Piera

(344ièm), MME CHAUVET Brigitte (147ièm), M/ME D ESTALENX Florent (344ièm), SCI GABELOU (252ièm), MME HORN Edith (291ièm), M/ME PAYEN Alain André (291ièm), MME POSSELLE Madeleine (147ièm), MME RENWICK Annie (504ièm), MME ROUARD Danielle Odette (147ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

18.2 Choix du plan de financement

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide que le financement des travaux de création de lignes électriques permettant l'alimentation de radiateurs dans certains appartements s'effectuera ainsi à 100% le 01/01/2011. »

Pour : 44 384°/ 50 912°

Contre : 2 894°/ 50 912°

MME ARGAUD Elisabeth (291ièm), MME AUBIN Christiane (364ièm), MLE COHEN Laurence (112ièm), MLE COHEN Murielle (252ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (253ièm), MME LOCATELLI Eliane (252ièm), MME OLIVIERI Brigitte (172ièm), MME PERRUS Claudette Lucie (252ièm), MLE RAFFALLI Micheline (291ièm), M. TREBOUL Olivier (252ièm), MME ZIGELMAN Léa (403ièm)

Abstentions : 3 634°/ 50 912°

M/ME ARCHIER Patrice (291ièm), M/ME BARSACQ Yves (291ièm), M. BATAILLE Robert (147ièm), MME BORREDON Germaine (147ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (291ièm), MME BREEDEN Piera (344ièm), MME CHAUVET Brigitte (147ièm), M/ME D ESTALENX Florent (344ièm), SCI GABELOU (252ièm), MME HORN Edith (291ièm), M/ME PAYEN Alain André (291ièm), MME POSSELLE Madeleine (147ièm), MME RENWICK Annie (504ièm), MME ROUARD Danielle Odette (147ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

18.3 Honoraires de syndic

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de fixer à 4% H.T sur le montant H.T. des travaux de création de lignes électriques permettant l'alimentation de radiateurs dans certains appartements.»

Pour : 44 384°/ 50 912°

Contre : 2 894°/ 50 912°

MME ARGAUD Elisabeth (291ièm), MME AUBIN Christiane (364ièm), MLE COHEN Laurence (112ièm), MLE COHEN Murielle (252ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (253ièm), MME LOCATELLI Eliane (252ièm), MME OLIVIERI Brigitte (172ièm), MME PERRUS Claudette Lucie (252ièm), MLE RAFFALLI Micheline (291ièm), M. TREBOUL Olivier (252ièm), MME ZIGELMAN Léa (403ièm)

Abstentions : 3 634°/ 50 912°

M/ME ARCHIER Patrice (291ièm), M/ME BARSACQ Yves (291ièm), M. BATAILLE Robert (147ièm), MME BORREDON Germaine (147ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (291ièm), MME BREEDEN Piera (344ièm), MME CHAUVET Brigitte (147ièm), M/ME D ESTALENX Florent (344ièm), SCI GABELOU (252ièm), MME HORN Edith (291ièm), M/ME PAYEN Alain André (291ièm), MME POSSELLE Madeleine (147ièm), MME RENWICK Annie (504ièm), MME ROUARD Danielle Odette (147ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 19 : Décision à prendre concernant le vote d'un budget de 15 000,00 € T.T.C. permettant de missionner un architecte et d'effectuer les travaux dans un hall témoin afin d'éradiquer les odeurs de rongeurs dans les faux plafonds. Sont particulièrement concernés les escaliers E. F. G.

Art.24 Majorité Absolue

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de ne pas engager des travaux tests afin d'éradiquer les odeurs de rongeurs dans les faux plafonds. Sont particulièrement concernés les escaliers E. F. G. »

Pour : 350 879°/ 517 799°

Contre : 135 991°/ 517 799°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), IND BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE Michel (2525ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), MME BOUQUET Colette (1473ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), MME CHOMETTE Emmanuelle (2910ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME FROIDEVAUX Denis (2525ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), M/ME KLAEYLE Aloys (2525ièm), MME LE MEVEL Josseline Andrée (1718ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), MME LECANUET Françoise (2525ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), M/ME MONIER (1858ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), IND NORDIN (4384ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), IND ROBIEUX - FERREIRA Philippe (2525ièm), MME ROBIEUX DECRESSAIN Nicole (1473ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm), M. SUTTER Didier (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstentions : 30 929°/ 517 799°

M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M. BATAILLE Robert (1473ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), SCI GABELOU (2525ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm)

Cette résolution est adoptée à la majorité des copropriétaires présents ou représentés.

Point 20 : A la demande de Monsieur BOSSU, suppression de l'utilisation des vide-ordures et réalisation des travaux suivants : (cf. courrier de M. BOSSU) Art.25 Majorite Absolue

- **Condamnation des trappes de vidage des ordures à chaque palier, nettoyage et traitement sanitaire des gaines avant leur fermeture**
- **Démolition des réceptacles des ordures situés au niveau des caves en partie basse des gaines**
-

« L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide :

- la condamnation des trappes de vidage des ordures à chaque palier, nettoyage et traitement sanitaire des gaines avant leur fermeture
- la démolition des réceptacles des ordures situés au niveau des caves en partie basse des gaines »

Pour : 91 423°/ 1 000 000°

Contre : 401 373°/ 1 000 000°

SCI A.J.S. (2525ièm), MME ADAM Françoise (2525ièm), MME ALUPI Antonina (2525ièm), M/ME ARCHIER Patrice (2910ièm), MME ARGAUD Elisabeth (2910ièm), MME AUBIN Christiane (3647ièm), MME AUBRY Geneviève (2560ièm), M/ME AUGER Claude (1473ièm), SCI BANDE A PART (2910ièm), MME BARRES Anne (4384ièm), M/ME BARSACQ Yves (2910ièm), M. BATAILLE Robert (1473ièm), M/ME BEILVAIRE OU FASSINA Hubert ou Elisabeth (2525ièm), MR BERGERET Pierre (1858ièm), IND BERTHOLET (2525ièm), M/ME BESNIER Philippe (2525ièm), M/ME BLANCHET Eric Georges (2525ièm), IND BOLLINGER Dominique (3437ièm), MME BORREDON Germaine (1473ièm), IND BOTTEGA SIMON-CHASSAGNE Michel (2525ièm), M. BOUCHER Philippe Georges (2910ièm), M/ME BOUGNOUX Philippe (1718ièm), M/ME BOULET Daniel (1122ièm), MME BOUQUET Colette (1473ièm), M/ME BOURGOUIN Marc (1473ièm), M. BOUSSUGE Jacques (2525ièm), MME BRAGARD Nancy (2910ièm), MME BREEDEN Piera (3437ièm), M/ME BREYSSE Yves (3998ièm), IND BRICIER Nathalie ou Marie (2525ièm), M/ME BYE Jean (2910ièm), SCI CAVES ET MILLIONS (2910ièm), IND CHAMBON Jean-Louis (3437ièm), MME CHAPOT Raymonde (2525ièm), IND CHARPY DENIEUL (2911ièm), MME CHAUVET Brigitte (1473ièm),

MME CHIEZE Nicole Annie (3437ièm), M/ME CLAIS Jean-Christophe (1473ièm), M/ME COHEN ISDEY Isaac (2911ièm), MLE COHEN Laurence (1122ièm), MLE COHEN Murielle (2525ièm), MME COISNE Sylvie (1858ièm), IND COMBRIS - MARCON Pierre (3437ièm), MME CORCELLET - PREVOST Emmanuelle (2910ièm), M/ME COUSIN Pierre Alain (1718ièm), M/ME D AMMASSA Daniel (2525ièm), M/ME D ESTALENX Florent (3437ièm), MR DALIGAULT Dominique (1122ièm), MME DAVIS Geneviève (1473ièm), MME DE SAINT-GILLES Annie (2525ièm), M/ME DESMOULINS (4384ièm), M. DESPORTES Jean Jacques (4243ièm), MME DUPIC Hélène (2525ièm), M/ME DUPUIS Jean (4384ièm), MME DUPUIS Michèle (2525ièm), MM. EGLISE REFORMEE DE PARIS (4032ièm), MME EMSELLEM Michèle Camille (2525ièm), M. FALCHIER Fernand (2525ièm), M/ME FOLLIASSON Philippe (2911ièm), M/ME FORTIN Patrick (2910ièm), M/ME FRANDON Denis Simon (2910ièm), M/ME FREGE Alexis (2069ièm), SCI GABELOU (2525ièm), MME GAILLARD Michèle (2525ièm), M/ME GANDOULY Pierre (2910ièm), M/ME GAUSSOT Bernard (1718ièm), M. GILHARD Patrick (1718ièm), MME GIOAN Christine (1858ièm), M/ME GRAU Vincent ou Marie (1473ièm), M. GRENIER François (2525ièm), MME GRISEL Ulrike (2525ièm), MME GUEGUEN Paulette Marie (2525ièm), MME GUTTIERES Yane (4032ièm), M/ME HANAPPE Paul Clément (3437ièm), MME HAYE Françoise (1858ièm), MME HUET Marie-France (2525ièm), IND KALFON Charles (2910ièm), MME KALFON Emmanuelle (3437ièm), M/ME LAGADEC Fabien (2910ièm), SCI LAGEM C/O MERCIER GERARD (1858ièm), MME LASRY Danielle (6908ièm), MME LAUFER Gusti (2910ièm), MME LE MEVEL Josseline Andrée (1718ièm), MME LEBRANCHU Martine (2525ièm), M/ME LEBRUN Jean-Marc (2910ièm), MME LECANUET Françoise (2525ièm), MME LELUBRE Marie Madeleine (1718ièm), M/ME LEMOINE Pierre (2525ièm), M/ME LEQUIN OU ALIX Jean-Marie ou Nicole (3437ièm), IND LEROY (2560ièm), M/ME LEROY Patrice Pierre (2910ièm), MME LEVY Marie-Claude (2069ièm), MME LHEPT Marie-Thérèse (1718ièm), MME LHUILLIER Brigitte (4628ièm), M/ME LINAIS Gérard (2910ièm), M. LINAIS Gérard (1718ièm), MME LOCATELLI Eliane (2525ièm), M/ME LOITRON Claude (2910ièm), MME MAGADUR Yvette (1718ièm), SCI MARQUISES (3998ièm), IND MASOLIVER (2910ièm), MLE MENARD Sophie (2525ièm), MME MENNELET Pascale Hélène (1473ièm), MME MERCIER DE LACOMBE Monique (2911ièm), MLE MICHEL Anne-Marie (2525ièm), MLE MICHELENA Martine (1473ièm), M/ME MIRC Bernard (2910ièm), M/ME MONIER (1858ièm), IND MOUZON Céline ou Julia (2911ièm), MLE NEEL Bénédicte (1718ièm), M. NOBIRON Paul Marie (1473ièm), IND NORDIN (4384ièm), MME OLIVIERI Brigitte (1718ièm), M. OVEJERO OU STERN José ou Chantal (2069ièm), IND PARIENTE Colette (2910ièm), M/ME PAYEN Alain André (2910ièm), MR PEREZ Pierre (1122ièm), MME PERRUS Claudette Lucie (2525ièm), IND PETROUSSENKO Jacques (3437ièm), MME POINTEAU Daniele (1718ièm), MME PONSART Nicole (2525ièm), MME POSSELLE Madeleine (1473ièm), IND PRALY Bruno Francis (2910ièm), MLE RAFFALLI Micheline (2910ièm), MME RENWICK Annie (2525ièm), M/ME RIBES Raymond (2525ièm), M/ML RICHARD OU BOURDIN Sylvie ou Jean-Paul (2911ièm), M/ME ROIRE Claude (3437ièm), MME ROUARD Danielle Odette (1473ièm), M/ME SANCHEZ-VALERO Dominique (1718ièm), M/ME SANCHIZ Jean (2525ièm), IND SCHEMBRI Pasquale (2525ièm), M/ME SEBALD Michel (2525ièm), MME SILVESTRI Imelde (1473ièm), IND SIMON Pascal (2910ièm), MME SOPOVA Jasmina (3998ièm), MME SOUFFEZ Michèle (2910ièm), M/ME SUMAR Dogan (3437ièm), M. SUTTER Didier (2525ièm), MME TANGUY Jacqueline (1473ièm), M. TERGNY Alain (2910ièm), IND TORDJMAN - CALVO (3437ièm), MME TORDJMAN Nicole Liliane (3437ièm), IND TOURTEAU Jean-Bernard (3437ièm), M. TREBOUL Olivier (2525ièm), M/ME TSIOMIS Yannis (2560ièm), IND VARVENNE-LITAIZE (2525ièm), MME VENDEVILLE Anita (2525ièm), M/ME VIGUIER Philippe-Jean (2525ièm), M. VILLEY DESMESERETS Gilles (2910ièm), M/ME VISSOUZE Jean-Marie (2910ièm), MLE WILK Marie Aline (2525ièm), MME ZIGELMAN Léa (4032ièm)

Abstention : 18 480°/ 1 000 000°

MME ARENILLA Aline (2910ièm), MME HORN Edith (2910ièm), MME LEBOURG Michelle (2525ièm), MR MOREAU Jean-Paul (5050ièm), MME NOUGARET Anne (2525ièm), M/ME ROGULSKI Jerzy (2560ièm)

Cette résolution n'est pas adoptée à la majorité du Syndicat des Copropriétaires.

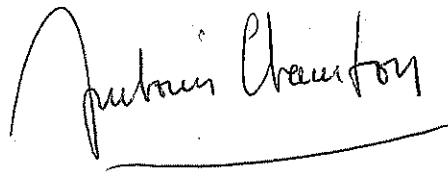
« Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de forclusion, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai de DEUX MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale .

Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblée Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent article. Le montant de l'amende civile dont est redevable, en application de l'article 32-1 du Nouveau Code de procédure civile, celui qui agit en justice de manière dilatoire ou abusive est de 150 à 3 000 € lorsque cette action a pour objet de contester une décision d'assemblée générale concernant les travaux mentionnés au c de l'article 26. »

L'ORDRE DU JOUR EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 35

Le Président de Séance

Monsieur Jean-Louis CHAMBON



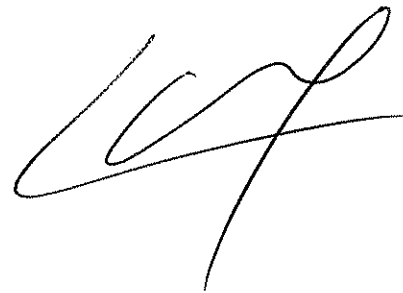
Scrutateurs

Monsieur Philippe BESNIER

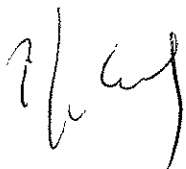


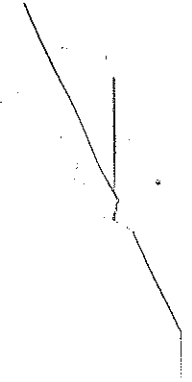
Secrétaire

Monsieur Franck LE GUIL
Cbt LA GESTION FONCIERE



Monsieur Pierre GANDOULY





1

2

3